

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 01 - 06 - 2024

Approbation procès-verbaux

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui faire part de leurs remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 26 juillet 2022, du 06 septembre 2022 et du 28 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 17 voix :

- approuve les procès-verbaux des séances du 26 juillet 2022, du 06 septembre 2022 et du 28 mai 2024.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 074-217401280-20240625-DELIB\_01\_06\_24-DE

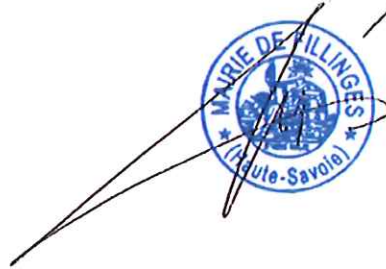
S'LO

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 02 - 06 - 2024

Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 01-06-2020 en date du 11 juin 2020 décidant l'application des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties :

N° 030-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle C 733 sise à Juffly et C 1507 sise au 327, route des Voirons. **La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.**



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 074-217401280-20240625-DELIB\_02\_06\_24-DE

S'LO

N° 031-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle F 1595 (issue de la F 1119) sise au 1180, route de la Plaine. **La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.**

N° 032-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles B 1676 et B 1675 (issues de la B 1633) sises au 1855, route de Mijouet. **La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.**

N° 033-2024 : Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle E 2563 sise au 26, chemin des Hutins. **La commune ne désire pas faire usage de son droit de préemption.**

N° 034-2024 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 74 dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité – Aménagement de la place de l'église.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 03 - 06 - 2024  
Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme qu'il a délivrées depuis le 28 mai 2024, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation et d'un garage accolé - refusé
- un permis de construire pour la transformation du vide sanitaire en pièce à vivre rajoutant une surface de plancher nouvelle de 33,26 m<sup>2</sup> - refusé

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 074-217401280-20240625-DELIB\_03\_06\_24-DE

S'LO

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle d'habitation - refusé
- un permis de construire pour la reprise d'un abri voiture couvert existant pour le transformer en garage et création d'une terrasse couverte - refusé
- neuf déclarations préalables avec avis favorable
- huit certificats d'urbanisme

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le



COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUNI 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 04 - 06 - 2024

Acquisition Foncière - SAFER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée à la section C numéro 1888 d'une surface de 20 a 52 ca, sise au lieudit « SOUS VAUD », telle que figurée sous teinte rouge au plan joint est classée en zone agricole au plan local d'urbanisme, en limite de la zone urbaine, le long de la route départementale 20 desservant la Vallée Verte. Cette parcelle est en nature de pré, plate et facile d'accès, elle est aujourd'hui en cours d'enrichissement, mais pourrait très facilement retrouver un usage agricole. Elle se trouve en limite d'une plaine agricole de plus de 3 ha, exploitée par des agriculteurs professionnels du secteur.

Monsieur Le Maire rappelle l'engagement de la commune pour la protection des espaces productifs agricoles impliquant notamment la préservation du foncier agricole afin de maintenir

la vocation et l'usage agricole d'un maximum de foncier situé en zone agricole au document d'urbanisme, et ainsi, de contribuer au maintien des exploitations agricoles sur le secteur.

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire, propose au conseil municipal que la commune de FILLINGES porte sa candidature auprès de la Safer et si elle est retenue, achète cette parcelle.

L'objectif de la commune est de remettre en état cette parcelle en cours d'enfrichement et de la louer à un agriculteur agréé par la Safer afin qu'elle retrouve son usage agricole productif.

Le coût de cette acquisition est de 2 250,00 € (deux mille deux cent cinquante euros) frais Safer compris auquel s'ajouteront les frais de notaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix décide :

- de porter la candidature de la commune auprès de la Safer pour l'acquisition de la parcelle C 1888 située « SOUS VAUD » d'une surface de 20 a 52 ca ;
- d'acquérir cette parcelle au prix de 2 250,00 € (deux mille deux cent cinquante euros) ;
- de louer cette parcelle à un agriculteur agréé par la Safer après remise en état ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une promesse d'achat avec la Safer, étant précisé que la promesse d'achat est consentie aux conditions suivantes :
  - o Prix de vente : 2 550,00 € (deux mille cinq cent cinquante euros)
  - o Si la réalisation de la présente promesse d'achat est demandée, l'acte authentique de vente comportera un cahier des charges d'une durée de 15 ans.

#### « Nature du projet : Bailleur

Description du projet : La commune souhaite remettre cette parcelle à usage agricole. Elle s'engage à se comporter en propriétaire bailleur au profit d'un agriculteur agréé par la Safer.

#### Cahier des charges Bailleur

Pendant une durée de 15 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente et sauf dispense particulière accordée par la Safer, l'acquéreur prend les engagements suivants :

1/ réaliser et poursuivre son projet tel qu'il a été agréé par la Safer et ainsi conserver au bien acquis une destination conforme aux objectifs de l'article L 141-1 du Code rural ;

2/ louer l'ensemble du bien acquis à un agriculteur agréé par la Safer et les Commissaires du gouvernement par bail rural ou par convention visée à l'article L 481-1 du Code rural (convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage),

3/ justifier, à la première demande de la Safer, de la régularisation de ce bail au profit du preneur désigné ci-dessus ;

4/ solliciter l'autorisation expresse de la Safer selon les modalités décrites ci-après avant toute nouvelle prise en location du bien acquis par une personne autre que le conjoint ou l'un des descendants, ou ascendants du preneur, ainsi qu'avant tout morcellement, lotissement (sauf application des dispositions de l'article L 411-32 du Code rural) ou aliénation de la propriété - à titre onéreux ou par donation entre vifs - ainsi qu'avant tout apport en société ou échange. »



Si une aliénation à titre onéreux intervient avant l'expiration du délai de 15 ans susvisé, la Safer aura un droit de préférence ;

- d'autoriser la signature de tout acte nécessaire à la réitération par acte authentique de la promesse unilatérale d'achat ;
- d'autoriser toutes démarches nécessaires à la mise en location de la parcelle et notamment à signer le contrat locatif au profit d'un agriculteur agréé par la Safer ;
- de prendre en charge, si la vente se réalise au profit de la commune, tous les frais et droits qui seront la suite et la conséquence nécessaires de la promesse d'achat.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 05 - 06 - 2024

Convention d'autorisation de voirie et d'entretien - Département

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (articles 61, 62, 63) ;
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales, avec notamment l'article L 5211-4-1 permettant de mettre à la disposition d'une ou plusieurs communes membres tout ou partie des services d'un EPCI pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une bonne organisation des services ;
- Vu le projet de convention proposé par le Département de la Haute-Savoie concernant la RD907 pour l'aménagement de la sécurité au Pont de Fillinges ;

**Considérant** les travaux réalisés en 2021 au Pont de Fillinges pour l'aménagement de la sécurité au Pont de Fillinges. Cette opération d'aménagement prévoit le remplacement des glissières de sécurité existantes typées « autoroutes » par des séparateurs et murets en béton.

**Considérant** que le Département prend à sa charge l'entretien :

- L'entretien et le renouvellement des couches de surface (hors revêtements spécifiques, pavés, plateaux)
- L'entretien de la signalisation directionnelle qui assure la continuité des jalonnements hors agglomération et selon les prestations définies au marché départemental
- L'entretien et le remplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération EB10-EB20 selon les prestations définies au marché départemental
- Le salage et le déneigement de la chaussée d'un niveau équivalent aux sections correspondantes de rase campagne ;


**Considérant** que cette convention ne donne lieu à aucun échange financier.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix - décide :

- de valider la convention d'autorisation de voirie et d'entretien du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie et d'entretien du Département.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le



COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 06 - 06 - 2024

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que l'action municipale est déployée dans le respect du cadrage budgétaire voté par le conseil municipal pour l'année 2024.

Toutefois, en lien avec la diminution de notre fonds de roulement et compte tenu du décalage réel entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes (entre autre, l'encaissement des fonds Genevois se fait une seule fois et intervient en décembre), Monsieur le Maire propose d'avoir recours à une « ligne de trésorerie ».

En effet, afin de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Fillinges pourrait contracter

auprès d'un organisme bancaire l'ouverture de cette « ligne de trésorerie ». Celle-ci permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

La commune de Fillinges a consulté son établissement bancaire régulier « Caisse d'Epargne » qui est tout à fait favorable à l'accompagner dans cette démarche.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 500 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : €STER + 0,85% (Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.
- Processus de traitement automatique :
  - o Tirage => crédit d'office
  - o Remboursement => débit d'office,
- Demande de tirage : aucun montant minimum
  - o De 0h00 à 16h30 => J+1
  - o De 16h30 à 23h59 +> J+2
- Demande de remboursement
  - o De 0h00 à 16h30 => J+1
  - o De 16h30 à 23h59 +> J+2
- Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office
- Frais de dossier 2 000 €
- Commission de non-utilisation : aucune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, par 17 voix - décide :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la commune de Fillinges et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes ;
- d'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 500 000 Euros aux conditions suivantes :
  - Montant : 500 000 Euros
  - Durée : 1 an
  - Taux d'intérêt applicable : €STER + 0,85% (Dans l'hypothèse où l'€STER serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.
  - Processus de traitement automatique :
    - o Tirage => crédit d'office

- Remboursement => débit d'office,
  - Demande de tirage : aucun montant minimum
    - De 0h00 à 16h30 => J+1
    - De 16h30 à 23h59 +> J+2
  - Demande de remboursement
    - De 0h00 à 16h30 => J+1
    - De 16h30 à 23h59 +> J+2
  - Paiement des intérêts : chaque mois par débit d'office
  - Frais de dossier 2 000 €
  - Commission de non-utilisation : aucune
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le



COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 07 - 06 - 2024

Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage électrique avec ENEDIS - Installation d'un nouveau poste de transformation au lieu-dit LA POSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'Energie et Distribution (ENEDIS) - 34 Place des Corolles - 92079 Paris La Défense Cedex, une convention de servitude pour l'implantation d'un nouveau poste de transformation électrique, en remplacement d'un poste-cabine aérien, et câbles de raccordement (HTA en souterrain), sur la parcelle D 1156 sise « La Pose », situé à proximité du carrefour de la Route des Vallées et de la Route de Bonnaz.

Cette convention consiste à reconnaître à Energie et Distribution (ENEDIS) les droits suivants sur la parcelle :

\* droit de passage en amont et aval du poste,

\* droit d'accès à la parcelle,

\* utilisation des ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc),

\* Energie et Distribution (ENEDIS) pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis,

\* ENEDIS veille à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

La commune :

\* en tant que propriétaire sera préalablement averti des interventions sauf en cas d'urgence,

\* conserve la propriété et la jouissance de la parcelle mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

\* s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages,

\* s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages,

\* pourra toutefois : ● élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et les ouvrages visés à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur,

● planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages,

- percevra une indemnité unique et forfaitaire de 500 euros.

- Prescrit le RAL 6003 (vert sapin) pour le coloris du poste

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 17 voix - décide :

- d'accepter la convention de servitudes avec Energie et Distribution (ENEDIS) et lui reconnaît les droits suivants parcelle D 1156 sise « La Pose » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec Energie et Distribution (ENEDIS) ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

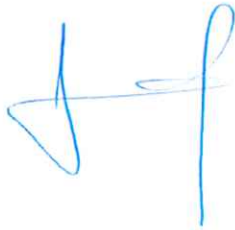
ID : 074-217401280-20240625-DELIB\_07\_06\_24-DE

S'LO

- d'autoriser Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.



Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le



COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 08 - 06 - 2024  
Règlement du service Enfance-Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse dispose actuellement d'un règlement périscolaire et d'un deuxième pour l'extrascolaire.

Considérant que ces documents disposent de nombreux éléments communs, Madame **MARQUET** Marion - Maire-Adjointe - propose de les fusionner pour n'en faire qu'un et présente le nouveau projet en annexe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 074-217401280-20240625-DELIB\_08\_06\_24-DE

S'LO

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du règlement du service Enfance-Jeunesse et après en avoir délibéré - décide - par 17 voix :

- d'approuver le règlement du service périscolaires modifié, applicable à la rentrée de septembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer ledit règlement et signer les différents documents afférents.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nommé Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 09 - 06 - 2024

Harmonisation des tarifs Enfance-Jeunesse

Le service Enfance-Jeunesse applique une tarification pour ses activités périscolaires et extrascolaires qui est fonction du quotient familial des usagers.

Les tranches tarifaires périscolaires sont différentes de celles de l'extrascolaire. Dans un souci d'harmonisation, huit tranches tarifaires pourraient être appliquées pour les activités périscolaires et extrascolaires ainsi que les séjours.



De plus, considérant que chaque année, une augmentation de 0,05 € est appliquée aux tarifs en vigueur, Madame MARQUET Marion - Maire-Adjointe - propose d'harmoniser les tarifs et présente le projet en annexe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de grilles tarifaires et après en avoir délibéré - décide - par 17 voix :

- considérant la nécessité d'une harmonisation des tarifs,
- d'approuver la tarification du service Enfance-Jeunesse modifiée, applicable à la rentrée de septembre 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer ladite tarification et signer les différents documents afférents.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le

COMMUNE DE FILLINGES

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23  
présents : 12  
votants : 17

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs, **BERTHET** Guersande qui donne procuration à Madame **DEVILLE** Alexandra, **CACHELEUX** Franck qui donne procuration à Monsieur **MANSAY** Laurent, **CHENEVAL** Alexia qui donne procuration à Monsieur **FOREL** Bruno, **DUBOIS** Gaëlle qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline, **LE TESTU** Jean-Jacques, **OURDOUILLIÉ** Christophe qui donne procuration à Madame **ALIX** Isabelle, **SERMONDADAZ** Nathalie.

ABSENTS : Madame, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **BOURGEOIS** Lilian, **HAASE** Guillaume, **REIGNEAU** Christophe.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

N° 10 - 06 - 2024

Création de postes d'accroissement temporaire pour les activités Enfance-Jeunesse 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu des taux d'encadrement réglementaires à respecter et des effectifs d'enfants importants, il est nécessaire de recruter des animateurs et animatrices pour faire face aux besoins d'accroissement d'activités pour l'année scolaire 2024/2025.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois maximum par agent ou par le recours à l'intérim.

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement équivalent au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des animateurs et animatrices pour faire face aux besoins d'accroissement d'activités pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Considérant que le nombre d'agents recrutés pour 2023/24 est de 14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 17 voix :

- décide de créer 13 postes en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) avec les quotités de travail comme suit :
  - o 9 postes à maximum 25% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne,
  - o 4 postes à maximum 33% d'un ETP pour l'encadrement de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire ou extrascolaire,
- donne son accord au recrutement de ces emplois pour répondre aux besoins des services ;
- précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

Pour copie conforme, Fillinges le  
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le

La secrétaire de séance,  
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,  
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en  
Préfecture de Haute-Savoie (74), le  
et de la publication le